Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORIENTE

2026-50

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf octobre à 18h, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : VENDREDI 02/10/26	Date d'affichage : 15/10/2026

Membres en exercice : 40	Membres présents : 27
Procurations : 6	Nombre de votes : 33
Pour : 33	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - AMATE MASSE Muriel - ANGELI Corinne - BALDOVINI Antony - BIAGGIONI Jean-Luc - BUSSETA Jean-Yves - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CLET-DAVID HOULLIER Pascale - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBBI Marc - GIUGANTI Alexandre - GIULY Martin - GRISCELLI Claire - LUCIANI Dominique - MANENTI Grégory - MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule - MEDORI Séverin - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISCHEDDA Bastien - PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne - POITAU-PAOLINI Ivan - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : CHEYNET Patrick (à PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne) – DE LA MATA Clara (à MANENTI Grégory) – DURASTANTI Jules-François (à PIETRI-FLIPPI Ghislaine) – GIACOBETTI Stéphane (à MEDORI Séverin) -- MARCHETTI Laurent (à LUCIANI Dominique) - PIRAS Marie-Antoinette (à BALDOVINI Antony)

MEMBRES ABSENTS : CASTELLANI Jean-Charles – LESCHI Jean-Christophe - LUCIANI Jean-Emmanuel – MARCHIONI Patrick – MAURIZI Pancrace – ORSUCCI Christian – VANNUCCI Bernard

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEDORI Séverin, membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5214-1 ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Oriente ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2022 approuvant le principe de l'élaboration d'un projet de territoire ;

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, notamment sa recommandation n° 1 ;

VU le projet de cahier des charges relatif à l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes de l'Oriente, annexé à la présente délibération à titre de document de cadrage et d'orientation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir une stratégie intercommunale partagée et un programme d'actions opérationnel ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du projet de territoire nécessite une démarche de concertation et un accompagnement en ingénierie adaptés aux enjeux et aux caractéristiques du territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT que le projet de cahier des charges annexé constitue un document de cadrage et d'orientation destiné aux futurs bureaux d'études, susceptible d'être adapté ou précisé lors de la préparation de leur consultation ;

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel de l'opération estimé à **88 000 € HT** ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de solliciter l'État, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Collectivité de Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), afin d'examiner les possibilités d'accompagnement et de financement de l'opération ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, à ce stade, d'autoriser les démarches auprès de ces organismes sans arrêter de plan de financement définitif ;

Par délibération en date du 23 septembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le principe de l'élaboration d'un projet de territoire.

Dans son rapport d'observations définitives, la Chambre régionale des comptes a relevé l'absence de formalisation d'une stratégie intercommunale au moyen d'un projet de territoire. Sa recommandation n° 1 préconise l'élaboration d'un projet de territoire en 2026 afin de définir et formaliser cette stratégie.

Le projet de territoire vise à construire une vision partagée du devenir de l'intercommunalité, à identifier et hiérarchiser ses enjeux, à fixer des orientations stratégiques et à les décliner en un programme d'actions opérationnel. La démarche concerne les 22 communes membres et s'appuie sur les compétences communautaires, les politiques existantes et les projets des communes.

Un projet de cahier des charges, annexé à la présente délibération, a été élaboré afin de constituer un document de cadrage et une feuille de route destinée à orienter les futurs bureaux d'études dans la réalisation de leur mission.

Ce document précise les objectifs poursuivis, les principales étapes de la démarche, les prestations attendues ainsi que les modalités envisagées de concertation et de restitution. Il constitue une base

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

de travail susceptible d'être adaptée ou précisée lors de la préparation de la consultation des bureaux d'études.

À ce titre, la mission envisagée comprend notamment un cadrage préalable et l'analyse des documents existants, un diagnostic territorial partagé, l'identification des enjeux et des priorités, la définition d'une stratégie intercommunale, la formalisation d'un plan d'actions hiérarchisé ainsi que la définition de modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation.

La concertation associera les élus communautaires et municipaux, les services, les partenaires et les acteurs du territoire. L'accompagnement recherché portera notamment sur l'analyse, l'animation de la démarche et la production des livrables envisagés. Une prestation complémentaire relative aux fiches-actions pourra être étudiée dans les conditions précisées lors de la préparation de la consultation.

La durée prévisionnelle de la mission est de 8 à 10 mois, avec un démarrage envisagé en mars 2027 et un achèvement au plus tard en janvier 2028, selon le calendrier indicatif du projet de cahier des charges.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **88 000 € HT**.

Afin d'accompagner la réalisation de cette opération, la Communauté de communes pourra solliciter différents partenaires institutionnels susceptibles d'apporter un soutien technique, un accompagnement en ingénierie ou une participation financière, notamment :

- L'État ;
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- La Collectivité de Corse ;
- L'Agence du Tourisme de la Corse (ATC).

Les modalités d'intervention de ces organismes seront examinées au regard de leurs compétences et des dispositifs d'accompagnement et de financement susceptibles d'être mobilisés.

À ce stade, aucun plan de financement n'est arrêté. Les démarches engagées permettront de préciser les possibilités d'accompagnement et de financement de l'opération, sous réserve des conditions d'éligibilité et d'intervention des organismes sollicités.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver la poursuite de la démarche d'élaboration du projet de territoire, de prendre acte du document de cadrage annexé et d'autoriser le Président à solliciter les partenaires institutionnels susceptibles d'apporter un accompagnement technique ou financier.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

✓ **DÉCIDE**

D'APPROUVER la poursuite de la démarche d'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes de l'Oriente ;

DE PRENDRE ACTE du projet de cahier des charges annexé à la présente délibération, constituant un document de cadrage et d'orientation destiné aux futurs bureaux d'études, susceptible d'être adapté ou précisé lors de la préparation de leur consultation ;

D'APPROUVER le coût prévisionnel de l'opération estimé à **88 000 € HT** ;

D'APPROUVER le principe de la recherche d'un accompagnement en ingénierie ou de financements extérieurs pour la réalisation de cette opération ;

DE PRÉCISER que pourront notamment être sollicités, dans le cadre de la réalisation de cette opération :

- L'État ;
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- La Collectivité de Corse ;
- L'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) ;

DE PRÉCISER que les modalités d'accompagnement et de financement seront déterminées au regard des conditions d'intervention des organismes sollicités, sans que la présente délibération emporte approbation d'un plan de financement définitif ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires auprès de ces organismes, ainsi que de tout autre partenaire institutionnel susceptible d'accompagner la réalisation du projet, afin d'examiner les possibilités de soutien technique, d'accompagnement en ingénierie ou de participation financière, sous réserve des conditions d'éligibilité et d'intervention applicables ;

DE PRÉCISER que les décisions relatives au financement définitif de l'opération et, le cas échéant, aux engagements correspondants seront soumises au Conseil communautaire dans les conditions prévues par les dispositions applicables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

2026-50

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
AMATE MASSE Muriel	X					
ANGELI Corinne	X					
BALDOVINI Antony	X					
BIAGGIONI Jean-Luc	X					
BUSSETA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle	X					
CASANOVA André	X					
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick	X					
CLET-DAVID HOULLIER Pascale	X					
DE LA MATA Clara	X				Nanenti Gregory	
DOMPIETRINI Pierre-François	X					
DURASTANTI Francis	X				Guillaume PIETRI	
GIACOBBI Marc	X					
GIACOBETTI Stéphane	X				MENDORI Severin	
GIUGANTI Alexandre	X					
GIULY Martin	X					
GRISCELLI Claire	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

2026-50

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe						
LUCIANI Dominique	X					
LUCIANI Jean-Emmanuel						
MANENTI Grégory	X					
MARCHETTI Laurent	X				Lucien Barnardo	
MARCHIONI Patrick						
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule	X					
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin	X					
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X					
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François	X					
PIETRI FILIPPI Ghislaine	X					
PIRAS Marie-Antoinette	X				A. BACCARELLI	
PISCHEDDA Bastien	X					
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

2026-50

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE						
NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	**SIGNATURE**	**POUVOIR A : NOM ET PRENOM**	**SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR**
POITEAU PAOLINI Ivan	X					
SANTELLI Jean-Baptiste	X					
TADDEI Laurence	X					
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

ANTHONY ALESSANDRINI